Démarche : SRAL Nouvelle - Aquitaine / NEMATODE DU PIN / Gestion du Foyer de

Seignosse (40) - Signalement d'arbres morts ou dépérissants

Organisme : Pôle Santé des Forêts

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Dans le cadre de la surveillance officielle des organismes de quarantaine pilotée par les services régionaux en charge de la protection des végétaux du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire, <u>un foyer de nématode du pin</u> vient d'être confirmé par le laboratoire national de référence de l'Anses, pour la première fois en France, dans la commune de Seignosse (Landes).

Le nématode du pin est un organisme ravageur classé « organisme de quarantaine prioritaire » au titre de la législation européenne, c'est-à-dire susceptible d'avoir un impact particulièrement important s'il venait à proliférer sur le territoire. Par conséquent, il doit faire l'objet de mesures de lutte obligatoires en cas de détection afin d'éradiquer le foyer. S'il constitue un sérieux danger pour les pins, ce nématode ne présente en revanche aucun risque pour la santé humaine ou animale.

La zone délimitée établie par l'arrêté comprend une zone infestée de 500 mètres autour des arbres reconnus infestés concernant 4 communes (Angresse, Seignosse, Saubion et Soorts-Hossegor dans les Landes) et une zone tampon de 20 kilomètres qui comprend 42 communes dans les Landes et 10 dans les Pyrénées-Atlantiques. Les peuplements résineux sensibles dans cette zone, très majoritairement des pins, occupent une superficie de 36 000 hectares.

Tout arbre résineux dépérissant ou mort récemment dans la zone délimitée et en priorité les pins maritimes, est <u> à signaler sans délai à la DRAAF.</u>

Un foyer de nématode du pin détecté sur la commune de Seignosse Le préfet de région prend des mesures pour contenir le risque de diffusion.

Pour plus d'information :

https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/un-foyer-de-nematode-du-pin-detecte-sur-la-commune-de-seignosse-le-prefet-de-a3874.html

Données personnelles

Je consens à ce que l'administration exploite mes données personnelles afin d'instruire mon signalement et d'effectuer des suivis statistiques.

Cochez la mention applicable
Oui

Complément d'identité

Type de demandeur Vous êtes :			
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible un particulier			
un professionnel			
une administration d'État			
une association			
une collectivité			
Nom de l'entité			
Siret SIRET			
SIKE I			
Dénomination			
Forme juridique			
Adresse			
T(I/abases			
Téléphone			
A durant floature in the			
Adresse électronique			
Votre signalement			
Date de l'observation			
Essence concernée			
Seuls les conifères nous intéressent			
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Pin			
☐ Ne sais pas			
Nombre d'arbres résineux morts ou dépérissant observés			

SRAL Nouvelle -Aquitaine / NEMATODE DU PIN / Gestion du Foyer de Seignosse Je cartographie la localisation des arbres observés Pour utiliser la cartographie, votre navigateur doit être compatible avec la norme webgel. Liste des navigat compatibles : https://caniuse.com/webgl Indiquer en priorité un point.	e (40) - Signaleme eurs
Pièces jointes	
Photographies Pièce justificative à joindre en complément du dossier Photographie de l'arbre entier	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Photographie de l'arbre entier	

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Photographie de l'arbre entier